



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 100025

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge Mme la ministre auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle, sur la proposition formulée dans le rapport de l'institut Montaigne intitulé « Adapter la formation de nos ingénieurs à la mondialisation » et consistant à intégrer aux cursus des projets inter-écoles. Il lui demande donc son avis sur la proposition.

Texte de la réponse

L'intégration des projets interécoles aux cursus des écoles d'ingénieurs est déjà une réalité activement soutenue par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les rapprochements et les fusions entre les établissements sont en effet de nature à améliorer leur visibilité nationale et internationale et permettent de renforcer la mutualisation de leurs moyens. Ces rapprochements sont de plus en plus nombreux et prennent des formes diverses allant de la fusion complète entre deux ou plusieurs établissements (création de l'Institut polytechnique de Bordeaux ou encore d'Agrosup Dijon) à la simple convention entre établissements. Dans d'autres cas, des écoles ont opté pour le statut d'établissement rattaché à une université. Les rapprochements peuvent également se concrétiser par l'appartenance des écoles d'ingénieurs à des établissements publics de coopération scientifique (EPCS). Ainsi, sur les 19 pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) ayant le statut d'EPCS, 17 ont au moins une école d'ingénieurs parmi leurs membres fondateurs et de nombreuses écoles d'ingénieurs parmi leurs membres associés (10 écoles d'ingénieurs appartiennent à l'EPCS université européenne de Bretagne). De plus, de nombreuses écoles d'ingénieurs sont des écoles internes aux universités composant les PRES constitués en EPCS.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100025

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Apprentissage et formation professionnelle

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2011, page 1386

Réponse publiée le : 4 octobre 2011, page 10602